

MS_01	Prairies extensives, prairies peu intensives	611, 612
--------------	---	-----------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Date de fauche:	Selon les exigences de l'OPD pour les prairies extensives (15 juin ZP-ZC, 1er juillet ZM I et II).
Bande non fauchée:	A chaque coupe, une bande correspondant à 10% de la surface de la prairie reste sur pied.
Emplacement de la bande non fauchée:	L'emplacement de la bande non fauchée change au minimum une fois d'une année à l'autre (plus la prairie est grasse, plus il faut changer l'emplacement souvent pour amaigrir le terrain et éviter le pourrissement de l'herbe sur pied. Pour les prairies avec qualité OQE, la qualité risque de diminuer si la bande non fauchée ne change pas de place). Attention au Solidage du canada: lutter activement contre cette plante envahissante et ne pas laisser la bande non fauchée dans une zone envahie par le solidage.
Pâtûre d'automne:	La dernière bande non fauchée reste sur pied pendant l'hiver. Une pâtûre d'automne est autorisée dans la bande non fauchée pour autant qu'il reste 5 à 10% de refus (pâtûre extensive)
Prairies en lisière de forêt:	La bande de prairie en lisière de forêt doit mesurer au moins 6 mètres de large. Si la prairie est en lisière de forêt, la bande non fauchée sera dans la mesure du possible (si l'accès avec les machines le permet) perpendiculaire à la lisière (voir schéma ci-après).
Qualité botanique:	Pour les prairies très maigres (végétation lacunaire, bon potentiel pour la qualité OQE), une amélioration de la qualité botanique par apport de fleur de foin peut être envisagée (obtention de la qualité OQE). Cette mesure est facultative et nécessite une appréciation de la qualité de la parcelle par un spécialiste. Se renseigner auprès du comité du réseau ou du bureau chargé du suivi du projet.
Critères d'exclusion:	Surface de la bande non fauchée insuffisante ou sur-pâtûre en automne



photo © AC Jacquat



Contributions (zone de plaine)	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
Prairie extensive	1500.-/ha	1500.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	4'200.-/ha
Prairie peu intensive	450.-/ha	1200.-/ha	200.-/ha	1000.-/ha	2'850.-/ha

MS_02	Pâturage extensif	617
--------------	--------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases selon OPD: respecter les critères de base selon OPD pour le type 617 (aucune fumure, traitement plante par plante, pas de fourrage d'appoint sur le pâturage, surface minimale 20 ares)

Structures: Favoriser ou maintenir 10 - 15 % de structures ligneuses (buissons) dans le pâturage (la lisière de forêt ne compte pas) ou 5 - 10% de buissons et 5% d'autres structures comme des tas de pierres (minimum 2 m2), des arbres isolés.

**Combattre les néophytes:
Solidage du canada:**

Faucher les zones de Solidage du canada (*Solidago canadensis*) si possible deux fois par année ou arracher manuellement pour les petites zones. Ne pas composter les déchets mais les incinérer (les plantes peuvent repartir à partir de petits bouts de rhizome). Il est possible aussi de couvrir la zone infestée avec du plastique noir résistant aux UV pendant 3 mois, puis de re-semer avec des plantes indigènes.
Surveiller également les foyers de Séneon jacobée (*Senecio jacobaea L.*)

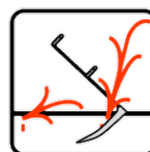
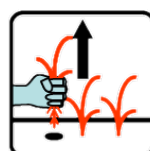
Critères d'exclusion:

Structures insuffisantes.
Grandes surfaces pauvres en espèces dont la composition botanique indique une utilisation non extensive, c'est à dire: plus de 20% de la surface avec Ray-grass d'italie, Ray-grass anglais, Vulpin des prés, Dactyle, Pâturin des prés et Pâturin commun, Renoncule âcre et Renoncule rampante ainsi que Trèfle blanc ou plus de 10% de la surface avec espèces indicatrices d'une pâture excessive ou des surface servant de reposoirs au bétail: Rumex, Chénopode Bon-Henri, Ortie et Chardon.



photo © AC Jacquat

Solidage du canada:



Contributions	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
Pâturage extensif	450.-/ha	700.-/ha	200.-/ha	500.-/ha	1'850.-/ha

MS_03	Pâturage structuré (type 16)	895
--------------	-------------------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Conditions de base: - uniquement pâturage à faible potentiel botanique ne pouvant pas être inscrit comme pâturage extensif.
- 30 ares minimum

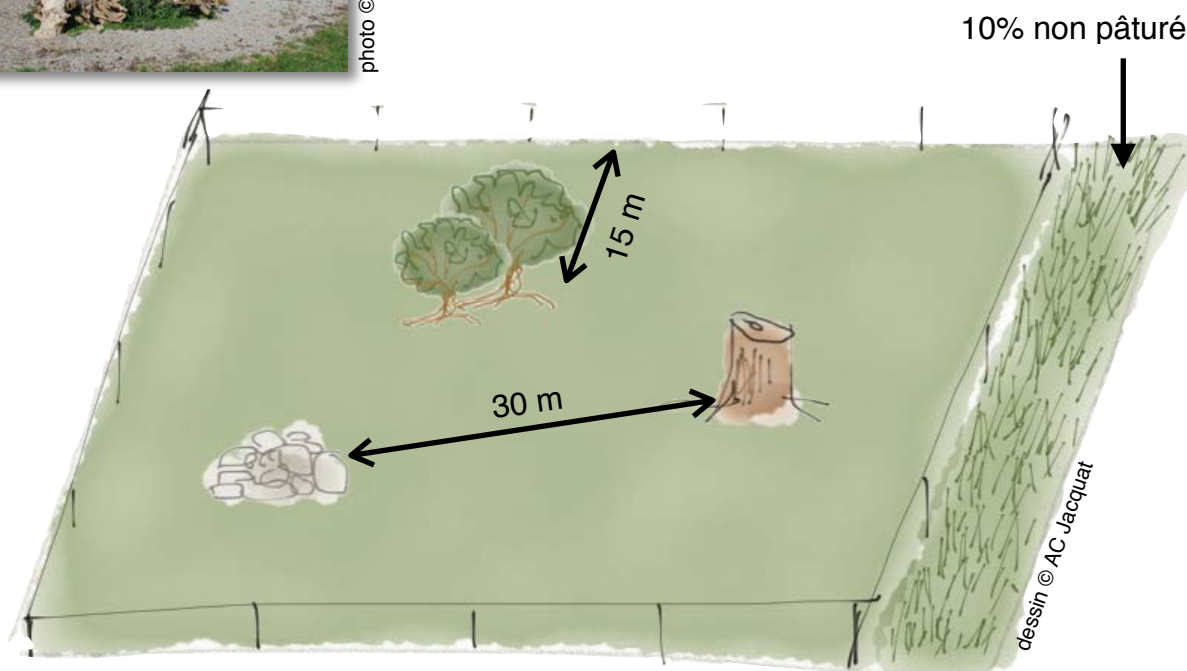
Fumure: petite dose de fumure acceptée

Structures: 10% de la surface reste non utilisée (exclure de la pâture), l'emplacement de cette zone change chaque année.
Installer une petite structure (souches, tas de pierres, buissons) pour 10 ares (représentant au moins 5% de la surface), voir dessin ci-dessous. Les structures doivent être séparées d'au moins 30 mètres et se situer au moins 15 m de la bordure de la parcelle (exception faite des parcelles étroites)

Critères d'exclusion: **Surface de la bande non fauchée insuffisante ou sur-pâturage en automne**



photo © AC



Contributions	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
autre surface de compensation écologique	-	-	-	1'000.-/ha	1'000.-/ha

MS_04	Jachère florale, jachère tournante	556, 557
--------------	---	-----------------

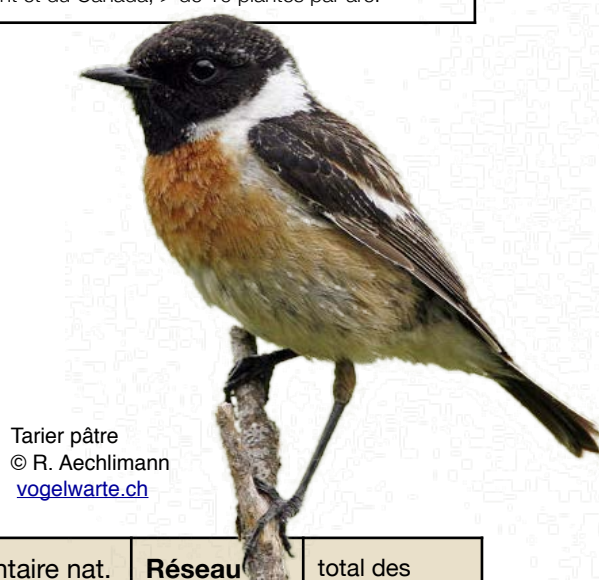
Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour le type 556 et 557
Emplacement:	Ne pas implanter les nouvelles jachères directement en lisière de forêt (problèmes d'emboisement et de prolifération de mauvaises herbes, peu d'impact sur l'avifaune. Laisser une bande d'au moins 10 mètres de prairie extensive entre la lisière de la forêt et la jachère ou 6 mètres de prairie plus un chemin. Implanter les nouvelles jachère sur un sol maigre, idéalement sablonneux ou peu productif, en milieu ouvert.
Largeur:	Semer plutôt en bande étroite (10-12 mètres) pour un meilleur contrôle des mauvaises herbes.
Mauvaises herbes et néophytes:	Semer sur sol propre avec le minimum possible de pression des adventices (rumex, chiendents, chardons, etc.) Surveiller particulièrement les foyers de Solidage du Canada. Entreprendre les mesures nécessaires pour garder la jachère propre.
Critères d'exclusion:	Un ou plusieurs critère (s) d'exclusion selon les directives du bureau pour la protection de la nature en matière de prolongation de jachère atteints, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> ▶ Graminées 66% ▶ Liserons 33% ▶ Chiendent, > de 33% ▶ Rumex (Lampé) > de 20 plantes par are ▶ Chardon des champs, plus d'un foyer par are (> de 5 pousses par 10m²) ▶ Emboisement, > de 30% ▶ Séneçon (Senecio vulgaris) > 20 plantes par are ▶ Foyer d'Ambroisie ▶ Buddleja davidii (Arbre à papillons), > de 5 plantes par are ▶ Renouée de l'Himalaya et du Japon, > de 2 plantes par are ▶ Solidage géant et du Canada, > de 10 plantes par are.



© AC Jacquat



Tarier pâre
© R. Aeclimann
vogelwarte.ch

Contributions (ZP - ZC)	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
Jachère florale	3800.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	4'800.-/ha
Jachère tournante	3300.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	4'300.-/ha

MS_05	Bandes culturales extensives	
--------------	-------------------------------------	--

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD: Bandes de min. 3 mètres et max. 12 mètres, aucune fumure, traitement plante par plante autorisé, insecticides interdits, sarclage à grande échelle interdit.
Durée:	Au minimum deux cultures principales successives sur le même emplacement. L'exploitant s'engage à mettre en place des bandes culturales extensives pendant toute la durée du contrat réseau dans le périmètre du projet.



© AC Jacquet



© AC Jacquet

Contributions (ZP - ZC)	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
Bandes culturales extensives	2300.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	3300.-/ha

MS_06	SVBN: Surface viticole à biodiversité naturelle	701
--------------	--	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:

respecter les critères de base selon OPD pour le type 701:

Fauche alternée à intervalles de 6 semaines au minimum entre 2 fauches sur la même ligne, herbicide foliaire ou travail du sol autorisés, fumure localisée sous les ceps uniquement, traitement plante par plante pour les espèces posant problème autorisé, Incorporation superficielle de matière organique (mulch) autorisée, chaque année, un interligne sur deux.

Traitements par des méthodes biologiques et biotechniques, produits chimiques de synthèse de la classe N (préservant les acariens prédateurs, abeilles et parasitoïdes).

Structures:

Favoriser ou maintenir des structures pour atteindre au moins 2 points structures selon les critères qualité OQE (voir tableau page suivante).

Tailler les haies qui borde la vigne de manière sélective: l'entier de la longueur de la haie doit avoir été entretenu au moins une fois sur la période de huit ans. L'entretien peut être effectué par tronçons.

Etagement des lisières forestières en bordure de vigne en collaboration avec les services forestiers.(voir brochure du service des forêts et de la faune « directive pour la création et l'entretien de lisières étagées aux abords des vignes »)



© AC Jacquat



Coronelle lisse
© Andreas Meyer,
www.karch.ch



Bruant zizi
© Ruedi Aeschlimann
www.vogelwarte.ch

Contributions (ZP - ZC)	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
SVBN	0.-/ha	1100.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	2100.-/ha

Catalogue des mesures standard
projet de réseau OQE **Mont-Vully**

Eléments de structure	Critères	Nombre/longueur/ Superficie	points-qualité
Haies / bosquets champêtres	Longueur min.: 3 m largeur min.: 1 m hauteur min.: 1,5 m	longueur 3-5 m	1/2
		Longueur > 5 m	1
		Plus de 20% des arbustes sont des épineux ou des espèces favorisant particulièrement la faune*	Les points sont doublés
Buissons / arbustes isolés	Distance entre les arbustes/buissons isolés: min.: 3 m Hauteur min.: 1 m Diamètre min.: 1 m	1-2 éléments	1/2
		> 2 éléments	1
		Plus de 20% des arbustes sont des épineux ou des espèces favorisant particulièrement la faune*	les points sont doublés
Arbres isolés	Diamètre min. du tronc > 20 cm	1-2 arbres	1/2
		> 2 arbres	1
		Plus de 50 % des arbres sont des espèces typiques des vignobles**	les points sont doublés
Murs de pierres sèches	Peu ou pas jointoyés, hauteur min.: 0,5 m longueur min. (ne doit pas forcément être d'un seul tenant): 10 m		1
Rochers / dalles affleurantes / murgiers	Surface min.: 5 m ²	5-10 m ²	1/2
		> 10 m ²	1
Terrains rudéraux et talus avec végétation exploités extensivement , surfaces de compensation écologiques avec qualité, jachères florales, ourlets sur terres assolées	Surface min.: 10 m ²	10-20 m ²	1/2
		> 20 m ²	1
Cours d'eau, fossé de drainage, étang, mare	Surface min.: 20 m ²	20-50 m ²	1/2
		> 50 m ²	1
Talus de loess, de molasse, de sable, avec végétation clairsemée	Surface min.: 5 m ²	5-10 m ²	1
		> 10 m ²	2

* Baguenaudier arborescent, Aubépine épineuse, Aubépine à un style, Faux merisier et Epine noire

** Amandier, Pêcher, Figuier

MS_07	Haies, bosquets	852
--------------	------------------------	------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Critères de bases:	respecter les critères de base selon OPD pour le type 852:
Entretien sélectif:	Entretien sélectif sur toute la longueur une fois tous les 8 ans pour favoriser les essences à croissance lente et le développement de trois strates (buissons, arbustes, grands arbres). Possibilité d'intervenir par tronçon. Première intervention au plus tard 2 ans après la signature du contrat de mise en réseau. Les coupes d'entretien doivent être annoncées au préalable au garde forestier. Aucune intervention ne doit se faire sans son accord.
Structures:	Créer des trouées dans la haie et mettre en place des tas de branches, pierres, meules de foin, placés côté sud ou sur le site le mieux exposé.
Bande herbeuse:	Fauchée entièrement mais seulement à partir de mi-juillet
Combattre les néophytes:	Eliminer autant que possible le Solidage du canada, l'Impatiante glanduleuse, le Robinier faux acacia et le Buddleja (arbre à papillons). Intervention dès la première année de mise en réseau.



© Ruedi Aeschlimann
www.vogelwarte.ch



© AC Jacquat

Contributions (ZP - ZC)	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
Haie avec bande herbeuse	3000.-/ha	2000.-/ha	0.-/ha	1000.-/ha	6000.-/ha

MS_08	Arbres fruitiers, vergers haute-tige Arbres indigènes isolés	99500 99600
--------------	---	------------------------------

Critères réseau détaillés

L'ensemble des critères ci-dessous doit être respecté l'obtention des contributions réseau

Nombre d'arbres: Maintenir la population 2013 d'arbres indigènes isolés et d'arbres fruitiers haute-tige inscrits sur toute la durée du contrat (8 ans).

Qualité: Dès 10 arbres fruitiers sur une surface minimale de 20 ares (densité minimale: 30 arbres/ha), appliquer les critères de verger avec qualité OQE si l'installation de la surface corrélée de 0,5 are par arbre est possible.
Si la qualité OQE pour les vergers de plus de 10 arbres n'est pas possible (absence de surface corrélée), installer une structure inerte pour 10 arbres (souche, tas de pierres).

Nichoirs: Dans tous les cas, en l'absence de cavités naturelles, installer des nichoirs dont au moins un destiné à la Huppe fasciée ou au Torcol fourmilier (voir dimensions selon plans disponibles sur www.idealhorizon.ch). Attention, si les arbres sont trop jeunes pour procurer suffisamment d'ombre sur les nichoirs, installer plutôt des nichoirs à faucon crécerelle ou chouette effraie sur la paroi d'un hangar ou d'une grange proche.

Dès un arbre fruitier inscrit, installer un nichoir à insectes sur l'exploitation (modèles à télécharger sur le site www.idealhorizon.ch).



© F. Oberli



© Ruedi Aeschlimann

Contributions	OPD (qualité 1)	Qualité OQE (qualité 2)	Inventaire nat. (qualité 3)	Réseau OQE	total des contributions possibles
Arbres fruitiers haute-tige	15.-/ha	30.-/ha	0.-/ha	5.-/ha	50.-/arbre
Noyers	15.-/ha	15.-/ha	0.-/ha	5.-/ha	35.-/arbre
Arbres isolés indigènes	0.-/ha	0.-/ha	0.-/ha	5.-/ha	5.-/arbre